

**Rapport de la Commission gestion-finances chargée d'étudier le préavis
municipal N° 2/2023**

Sujet: Vente de la parcelle communale n°112 faisant partie de l'étape 3 du Plan de Quartier
« Les Ochettes »

Personnes présentes	20 Février 2023	27 Février 2023
Mme Pascale Menu (Présidente)	X	X
M. Yan Borboën	X	X
M. Alan Carleton	X	X
Mme Catherine Jacquier	X	-
Mme Susan Killias	-	-
M. Quentin Bérard (suppléant)	X	X
M. Raphaël Conus (suppléant)	X	-

La Commission s'est réunie à deux reprises pour étudier le préavis susmentionné. Nous remercions chaleureusement M. Monnin pour toutes ses explications.

Comme mentionné dans le préavis, la Municipalité propose au Conseil communal la vente d'une parcelle communale d'une surface totale de 1'008 m² pour un montant de CHF 1'750'000 à l'entreprise Bernard Nicod SA, pour la réalisation de l'étape 3 du plan de quartier « Les Ochettes ». La vente de cette parcelle est une suite logique au développement de ce plan de quartier. Pour rappel, le Conseil communal avait déjà accepté en 2019 de céder deux parcelles à l'entreprise Bernard Nicod SA pour la réalisation des premières étapes de ce plan de quartier.

Le prix de CHF 1'750'000.-, soit CHF 1736.11- par m², nous semble un très bon prix compte-tenu :

1. de la plus-value réalisée par la commune par rapport au prix d'achat initial de CHF 200.00/m²
2. de l'augmentation du prix de vente par rapport à l'estimation faite par un expert immobilier mandaté en 2017, soit CHF 1'645.-/m². Il est à noter que cette estimation ne prenait pas en compte la nature du sous-sol qui engendra des surcoûts lors de la construction de la première étape, dévaluant potentiellement le prix de la parcelle 112.
3. de l'augmentation du prix de vente par rapport à celui obtenu lors la vente des parcelles en 2019, soit CHF 1'239.-/m²

Le montant de cette vente ne sera pas soumis à taxation, il sera ajouté aux réserves de la Commune et disponible pour des projets futurs.

Conclusion :

La Commission gestion-finances unanime propose au Conseil communal d'accepter ce préavis tel que présenté.

Pour la Commission

Pascale Menu

2023-02-28 21:31
Pascale Menu

Présidente

Annexe : Questions et réponses à la municipalité